

COMMUNE D'ETOURVY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq Avril à 20 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LHOMME, Maire.

Présents :

Mmes : Sandrine SERVAIS, Christelle SEURAT, Marie-Christine PORTIER

Mrs : Dominique LHOMME, Dominique FOURMEAUX, Sylvain JESSIONESSE, Bruno BERGE, Laurent BRAGUE, Michel BOUCHÉ, Michel ROYER

Absents excusés : Catherine GOVIN ayant donné pouvoir à Dominique FOURMEAUX

Sylvain JESSIONESSE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Dominique LHOMME donne lecture du procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2024 qui est accepté à l'unanimité des présents

3 points ajoutés à l'ordre du jour :

- Assainissement du Four à Pain
- Convention territoire éducatif rural du Chaourçois et Val d'Armance
- Vente de bois

Comptes de gestion du receveur 2023 du budget principal et du budget annexe :

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Lhomme Dominique, déclare que les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe du Domaine Saint-Georges, dressés pour l'exercice 2023, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif 2023 du budget principal :

Après s'être fait présenter les comptes de l'année 2023, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité par 10 voix dont un pouvoir (le maire n'ayant pas pris part au vote) le compte administratif du budget principal qui se résume ainsi :

Fonctionnement :

Excédent fin 2022 reporté :	+ 170 541,79 €
Recettes de l'exercice :	+ 164 056,67 €
Dépenses de l'exercice :	- 115 923,53 €
Excédent de fonctionnement fin 2023 :	+ 218 674,93 €

Investissement :

Déficit antérieur 2022 reporté :	- 93 034,83 €
Recettes de l'exercice :	+ 102 739,83 €
Dépenses de l'exercice :	- 16 299,46 €
Déficit d'investissement fin 2023 :	- 6 594,46 €

Excédent global fin 2023 : 212 080,47 €.

Budget principal : affectation du résultat 2023

Le compte administratif du budget principal de l'exercice 2023 présente un excédent de fonctionnement de 218 674,93 €, et un déficit d'investissement de 6 594,46 €. En tenant compte des restes à réaliser de 174 529.17 € en dépenses d'investissement, le conseil municipal décide, par 11 voix pour dont un pouvoir, d'affecter le résultat 2023 de la façon suivante :

Affectation au compte 1068 :	181 123,63 €
Ligne 002 : Excédent reporté :	37 551,30 €

Compte administratif 2023 du budget annexe Domaine Saint-Georges :

Après s'être fait présenter les comptes de l'année 2023, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité par 10 voix dont un pouvoir (le Maire n'ayant pas pris part au vote) le compte administratif du budget annexe qui se résume ainsi :

Fonctionnement :

Excédent fin 2022 reporté :	+ 14 126,69 €
Recettes de l'exercice :	+ 11 816,12 €
Dépenses de l'exercice :	- 2 506,51 €
Excédent de fonctionnement fin 2023 :	+ 23 436,30 €

Investissement :

Excédent fin 2022 reporté :	+ 110 424,18 €
Recettes de l'exercice :	+ 194 233,82 €
Dépenses de l'exercice :	- 181 752,38 €
Excédent d'investissement fin 2023 :	+ 122 905,62 €

Excédent global fin 2023 : 146 341,92 €.

Budget annexe Domaine Saint-Georges : affectation du résultat 2023.

Le compte administratif du budget annexe de l'exercice 2023 présente un excédent de fonctionnement de 23 436,30 €, et un excédent d'investissement de 122 905,62 €. En tenant compte des restes à réaliser de 243 013.57 € en dépenses d'investissement et de 165 489.00 € en recettes d'investissement, le conseil municipal décide, par 11 voix pour dont un pouvoir, d'affecter le résultat 2023 de la façon suivante :

Affectation au compte 1068 :	0,00 €
Ligne 002 : Excédent reporté :	23 436,30 €

Vote du budget principal 2024

Vote du taux des taxes communales 2024

L'Etat a revalorisé les bases des valeurs cadastrales de 3.9 %.
Le conseil Municipal décide à l'unanimité des présents + 1 pouvoir de ne pas augmenter et de maintenir les taux des taxes directes locales comme suit :

Taxes	Bases d'imposition	Taux votés	Produits attendus
Taxe Foncière (bâti)	147 100 €	40.24 %	59 193 €
Taxe foncière (non bâti)	50 700 €	29.00 %	14 703 €
Taxe d'habitation	74 300	21,67 %	16 101 €
C.F.E.	10 900	16.81 %	1 832 €
Total			91 829 €

Vote des subventions 2024

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents + 1 pouvoir les subventions suivantes aux associations :

- Anciens d'AFN : 40 €
- Amicale des sapeurs-pompiers : 550 €
- Foyer Rural Etourvy animation : 305 €
- Coopérative scolaire Etourvy : 100 €
- Syndicat viticole du sud barrois : 40 €
- Foyer Rural de Grand Secteur : 1 200 € (pour la participation à la prise en charge des frais d'électricité et de location de la salle des COOP mise à disposition aux associations).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents + 1 pouvoir le versement de la subvention du budget principal au budget annexe pour 40 000 € afin de financer les travaux d'assainissement des bâtiments communaux.

Vote du budget principal 2024

Après en avoir délibéré, le budget principal 2024 qui se résume comme suit est voté par 11 voix pour dont un pouvoir :

Section de fonctionnement :

- Recettes : 198 203 €
- Dépenses : 196 309 €

Section d'investissement :

- Recettes : 647 999 €
- Dépenses : 647 999 €

Excédent prévisionnel au 31.12.2024 : 1 894 €

Vote du budget annexe 2024 - DOMAINE SAINT GEORGES ET SES ANNEXES :

Après en avoir délibéré, le budget annexe 2024 qui se résume comme suit est voté par 11 voix pour dont un pouvoir :

Section Fonctionnement :

- Recettes : 178 400 €
- Dépenses : 178 400 €

Section investissement

- Recettes : 728 285 €
- Dépenses : 728 285 €

Le Conseil Municipal sollicite auprès du Foyer rural de Grand Secteur Etourvy une demande d'avance sur loyer pour un montant de 35 000 €.

Dossier Maison Saunier Hugot : avancée des travaux , avenant

Le rythme des travaux permet d'atteindre les objectifs fixés pour la livraison des travaux.

Monsieur Le Maire présente au conseil Municipal les avenants suivants

- Miroiterie du Foultot
 - o Moins-value liée à la suppression de 2 paires de volets de 2 432 €
 - o Plus-value liée à la fourniture de barre d'appuis et d'une fenêtre de 1 380 €
 - o **Soit une moins-value nette de 1 052 € HT**
- Sarl Loyer (menuiserie intérieure)
 - o Moins-value : 9 333 €
 - o Plus-value : 8 352 €
 - o **Soit une moins-value nette de 981 € HT**
- ERTI
 - o Moins-value : 650 €
 - o Plus-value : 2 635 €
 - o **Soit une plus-value nette de 1 985 € HT**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents + 1 pouvoir les 3 avenants présentés.

Micro station du four à pain

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents + 1 pouvoir le devis ASSAIN'EAU pour réaliser l'entretien de la micro station et le remplacement du compresseur pour un montant de 272.84 € HT.

Dossier assainissement du Domaine Saint Georges : demande d'aide auprès du conseil départemental

Monsieur Le Maire présente le nouveau dispositif du Conseil départemental permettant de soutenir des communes rurales pour financer des investissements spécifiques.

Il en découle le plan de financement suivant :

- Total des travaux HT : 78 480 €
- Total des aides : 41 392 € dont les 10 000 € liés à ce nouveau dispositif
- Reste à charge 37 088 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents + 1 pouvoir décide de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour un montant de 10 000 € afin de financer l'assainissement du Domaine Saint Georges.

Dossier cantine scolaire : actualisation du plan de financement, contrat avec le maître d'œuvre

Monsieur Le Maire présente le plan de financement actualisé de la rénovation de la cantine

- Montant des travaux HT : 316 600 € HT
- Montant des aides dans la limite de 80 % : 253 280 €
- Reste à charge théorique de 20 % : 63 320 € HT

Nous sommes dans l'attente de l'adoption du projet de loi qui permettrait d'avoir plus de 80 % de subvention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents + 1 pouvoir retient la société PIERSON ARCHITECTES pour conduire la mission de réhabilitation et rénovation de la cantine scolaire.

Dossier Halte randonneur :

Le chantier sera livré pour la grande randonnée le 23 avril prochain.

Dossier requalification du terrain de tennis : lancement de l'appel d'offres

Monsieur le Maire présente le plan de financement actualisé de la rénovation de la cantine

- Montant des travaux HT : 128 964 € HT
- Montant des aides : 103 193 €
- Reste à charge théorique de la commune : 25 771 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents + 1 pouvoir décide de lancer les appels d'offres.

Modifications statutaires du SDDEA

Le SDDEA modifie ses statuts.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents + 1 pouvoir décide de rendre un avis favorable aux propositions des modifications statutaires du SDDEA.

Convention territoire éducatif rural du Chaourçois et Val d'Armance

Monsieur Le Maire présente le contenu de la convention territoire éducatif rural du chaourçois et Val d'Armance visant à garantir une offre éducative de qualité et de proximité pour tous les élèves.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents + 1 pouvoir décide de signer la convention.

Vente de bois

Monsieur le Maire présente la proposition de valorisation des 2 parcelles boisées en résineux appartenant à la commune, cadastrées B 243 et B 274.

Le groupement champenois a proposé 2 devis pour la gestion des ventes des résineux :

- A l'unité : 643 € TTC
- En bloc : 1 086 € TTC

D'ici le prochain Conseil municipal, d'autres entreprises seront sollicitées pour avoir des propositions contradictoires.

Informations et questions diverses

Assemblée générale de l'association viticole du sud barrois

- *La prochaine assemblée générale aura lieu le samedi 13 avril à 10 h à l'ancienne salle des fêtes d'Etourvy. Emmanuel Manourry, secrétaire du SGV viendra exposer l'avancement des travaux de révision de l'aire de production de l'appellation champagne.*

Rénovation des ponts

- Michel BOUCHÉ a déjà réalisé la rénovation de la passerelle du Flamard. L'autre pont est en cours de rénovation.

Sécurisation du parapet

- Des contacts sont en cours pour mettre en place une rambarde afin de sécuriser le parapet du pont situé dans le Domaine Saint Georges.

Grande randonnée vers Paris le mardi 23 avril

- La section randonnée du foyer rural animation a pris en charge l'organisation de cette journée et a distribué auprès de l'ensemble de la population une information pour s'impliquer aux diverses étapes de cette journée.
- La commune prend en charge les frais liés à la réception.

Entretien des huisseries de l'église

- Des travaux sont à prévoir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

Le Maire,
Dominique LHOMME

